

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

9 JUILLET 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

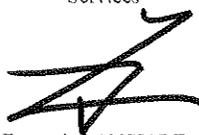
OBJET

**Convention de
partenariat entre
l'association Saint-
Germain Emploi
Services et la Ville pour
l'action chantier
d'insertion du camp des
Loges**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 10 juillet 2009
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 17 juillet 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 juin 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint des
Services


François LANSIART

L'an deux mille neuf, le 9 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 juillet deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Madame BOUTIN
Monsieur BAZIN d'ORO à Madame MAUVAGE
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame RICHARD
Monsieur BLANC à Monsieur QUÉMARD
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur FAVREAU

N° DE DOSSIER : 09 E 04

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION SAINT-GERMAIN EMPLOI SERVICES ET LA VILLE POUR L'ACTION CHANTIER D'INSERTION DU CAMP DES LOGES

RAPPORTEUR : Madame de JOYBERT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Un chantier d'insertion a été créé par le quartier général de la Région terre Ile-de-France le 8 septembre 2008 au cercle-mess du 526^{ème} bataillon du Train au Quartier Général des Loges, pour proposer à 12 bénéficiaires du RMI ou autres minima sociaux, jeunes en insertion ou demandeurs d'emploi de longue durée, des postes en contrat d'insertion sur les métiers de la restauration, de la gestion des achats et stocks, du pressing et du secrétariat.

Afin de réunir les financements nécessaires et de mettre en oeuvre ce projet, un partenariat a été constitué entre le Conseil Général des Yvelines, la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, 4 villes environnantes (Saint-Germain-en-Laye, Le Pecq, Poissy et Chambourcy) et l'association intermédiaire Saint-Germain Emploi Service.

Cette association, hébergée par la Ville de Saint-Germain-en-Laye, a pris en charge ce projet qui a pu être lancé pour une durée d'un an.

Ainsi, 12 bénéficiaires de minima sociaux, dont 2 jeunes suivis par la Mission Locale et 6 Saint-Germanoises, ont été recrutés en contrats d'accompagnement vers l'emploi (CAE), contrats d'avenir (CA) ou contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) selon leur situation.

La première phase du chantier s'achève avec succès : la plupart des salariés a retrouvé un rythme de travail, une motivation et s'est engagée dans des démarches actives de recherche d'emploi.

L'ensemble des partenaires souhaite renouveler l'action chantier d'insertion à compter du 1^{er} septembre 2009 pour une durée d'un an. La Ville a inscrit une subvention de 6 330 €. Les autres financements proviennent du Conseil Général des Yvelines et des communes partenaires (Le Pecq et Chambourcy).

En contrepartie de la contribution financière et du soutien actif du Service emploi de la Ville, au moins 4 postes seront réservés pour 2 jeunes suivis par la Mission Locale et 2 adultes Saint-Germanoises bénéficiaires des minima sociaux.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

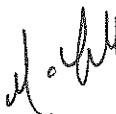
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention spécifique de subventionnement avec l'Association Saint-Germain Emploi Services, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines